



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du 22 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 22 février, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 février 2018 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN, Agnès MAILLE (départ 22h25), Ariel ALLARD, Marc RAVANEL, Grégory MAIN.

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

- Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER
- Marie-France CABARET a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Françoise LEREAU a donné pouvoir à Annabel DOS REIS
- Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Grégory MAIN

Absents excusés : Catherine BAZIN, Virginie BOUCHARD, Nathalie GANDON

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 13

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 15 janvier 2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de retirer de l'ordre du jour la délibération portant sur l'attribution du marché pour la peinture intérieure de la salle des fêtes, ce dossier n'étant pas encore totalement abouti.

Madame le Maire demande également le rajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur une demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement de la place de Chêne-Chenu.

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 22 février 2018

Finances :

- Vote du compte administratif 2017 Budget principal
- Vote du compte administratif 2017 Budget annexe de l'Eau
- Approbation du compte de gestion 2017 Budget principal
- Approbation du compte de gestion 2017 Budget annexe de l'eau



- Délibération sur le vote des restes à réaliser de l'année 2017 pour le budget principal de la commune
- Délibération sur le vote des restes à réaliser de l'année 2017 pour le budget annexe de l'eau
- Délibération d'affectation des résultats Budget principal
- Délibération d'affectation des résultats Budget annexe de l'eau
- Délibération du Tableau des Amortissements à inscrire au BP 2018 commune et eau
- Point sur l'état de la dette budget principal et budget annexe de l'eau
- Orientations BP 2018
- Délibération sur le vote des participations aux différents syndicats et organismes en lien avec la commune pour le BP 2018
- Demande de subvention au titre de la politique de l'eau du Conseil départemental pour le raccordement du lieu-dit Bernier
- Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour l'aménagement de la place de Chêne-Chenu
- Synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
- Information sur les conditions de vente d'un terrain à Chêne-Chenu

Travaux :

- Point sur la fin des travaux au titre de 2017
- Projection des travaux prévus pour 2018
- Attribution des devis électricité salle des fêtes et mairie de Tremblay-les-Villages
- Attribution du devis de peinture de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages (traité)
- Attribution du devis de la toiture du vestiaire
- Attribution du marché pour la restauration de la façade de la salle des fêtes de Tremblay

Juridique :

- Information sur les suites données par la Chambre Régionale des Comptes au contrôle des comptes de la commune
- Modification des statuts du syndicat Territoire d'Energie Eure-et-Loir

Ressources Humaines :

- Annulation et correction de la délibération DCM2018.01.15.11 du 15 janvier 2018 relative à l'enveloppe allouée au régime indemnitaire des agents.

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

Compte rendu du Maire

- Avancement du projet de maison de santé
- Information sur le fonctionnement du presbytère et organisation d'une visite
- Bilan de la réunion du 19/02 pour l'organisation d'événements autour du centenaire de la guerre 14/18



➤ Information de Madame la Préfète directrice pour la protection des vues sur la Cathédrale de Chartres

Compte rendu du 1^{er} Adjoint

- Information sur l'étude de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Tremblay-les-Villages réalisée par l'Agglo du Pays de Dreux
- Fin de l'Enquête Publique sur le PLU de Tremblay-les-Villages
- Enquête Publique ordonnée par Mme La Préfète pour l'installation de l'entreprise Toffolunt dans la ZA de la Vallée du Saulie

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint

- Réunion du conseil d'administration du CCAS
- Bilan du Gouter des Aînés du 15 février 2018
- Démission d'un membre élu du CCAS

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint

- Reconduction du dispositif Sport d'été en milieu rural du 30/07/18 au 3/08/18
- Bilan du dispositif Sport Senior
- Information sur les possibilités de location à titre onéreux des infrastructures sportives de la commune

Comptes rendus des maires délégués et représentants de Syndicats

Divers

- Salon de la Femme le 17 Mars
- Les Scènes Euréliennes le 23 Mars

FINANCES

DCM 2018,02.22.01 Vote du compte administratif 2017 pour le budget principal

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que chaque année la clôture d'un exercice comptable passe par deux étapes qui sont la validation du compte administratif (décrivant les opérations réalisées par la commune) et la validation du compte de gestion (décrivant les opérations enregistrées par le comptable).

S'agissant du compte administratif du budget principal de la commune, les résultats comptables s'établissent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement
Dépenses



Chapitre	Réalisé 2016	Budgété 2017	Réalisé 2017
011 – Charges à caractère général	245 696,82 €	431 000,00 €	237 740,70 €
012 – Charges de personnel	282 799,41 €	377 000,00 €	298 456,03 €
014 Atténuations de produits	117 852,95 €	9 500,00 €	1 691,33 €
022 – Dépenses Imprévues	X	42 808,87 €	X
023 – Virement à la section d'investissement	X	883 696,11 €	X
65 – Autres charges de gestion courante	648 375,47 €	704 161,00 €	658 204,40 €
66 – Charges financières	54 869,95 €	51 000,00 €	46 902,18 €
67 – Charges exceptionnelles	45 183,31 €	69 536,00 €	6 352,19 €
042 – Transfert entre sections	40 271,03 €	32 721,09 €	32 721,09 €
TOTAL	1 435 048,94 €	2 601 423,07 €	1 282 067,92 €

Recettes	Réalisé 2016	Budgété 2017	Réalisé 2017
002 – résultat de fonct. reporté	X	715 696,07 €	X
013 -Atténuations de charges	37 859,13 €	20 000,00 €	10 646,64 €
70 – prod des serv, du dom et ventes div.	56 547,72 €	50 000,00 €	51 709,07 €
73 – impôts et taxes	1 386 284,85 €	1 432 804,00 €	1 449 792,08 €
74 – dotations, subv. et participations	448 977,96 €	373 036,00 €	451 071,16 €
75 – autres produits de gestion courante	13 242,41 €	9 500,00 €	12 340,59 €



76 - produits financiers	2,52 €	0,00 €	3,08 €
77 - produits exceptionnels	15 160,08 €	0,00 €	20 461,73 €
042 - transfert entre sections	9 400,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 967 475,60 €	2 601 036,07 €	1 996 024,35

A la lecture de ces tableaux, on retiendra deux éléments essentiels qui sont la baisse conséquente des dépenses de fonctionnement et une petite progression des recettes de fonctionnement.

S'agissant de la baisse des dépenses de fonctionnement, on notera que celle-ci est due pour une grande majorité à l'absence à partir de 2017 du reversement de fiscalité au titre de la zone d'activité de la vallée du Saulé, suite à la clôture du SIZA. En 2016, ce reversement représentait près de 118 000 €. Cela représente donc une bonne part de la baisse de 153 000 € qui est enregistrée entre 2016 et 2017. On notera également que la baisse s'explique aussi par un effort supplémentaire fait concernant les dépenses à caractère général (près de 8 000 €) et par une baisse de la charge liée aux intérêts de la dette (8 000 €).

Section d'investissement

Dépenses			
Chapitre	Exécuté 2016	Budgété 2017	Exécuté 2017
001 - solde d'exé. Inv. reporté	X	186 859,91 €	X
020 - dépenses imprévues	X	23 262,00 €	X
10 - Dot. Fonds div.	0,00 €	2 738,00 €	2 738,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	218 265,80 €	190 000,00 €	189 616,37 €
20 - imm. Incorporables	5 000 €	62 800,00 €	23 240,00 €
21 - imm. corporelles	190 707,79 €	371 207,82 €	255 438,68 €
23 - immo en cours	205 893,36 €	443 334,17 €	1 331,75 €
040 - transfert entre sections	9 400,93 €	X	X
041 - opérations patrimoniales	25 920,90 €	X	X



TOTAL	655 188,78 €	1 280 588,90 €	472 364,80 €
--------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Recettes			
Chapitre	Exécuté 2016	Budgété 2017	Exécuté 2017
021 - Virement de la sect' de Fonct.	0,00 €	883 696,11 €	0,00 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre sect'	40 271,03 €	32 721,09 €	32 721,09 €
041 - opérations patrimoniales	25 920,90 €	0,00 €	0,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves	231 326,66 €	232 649,70 €	266 279,74 €
13 - Subventions d'investissement	124 982,65 €	131 522,00 €	28 244,00 €
TOTAL	422 501,24	1 280 588,90 €	327 244,83 €

A la lecture de ce tableau on pourra remarquer un certain nombre de disparités entre l'exécution de l'exercice 2016 et celle de l'exercice 2017.

La première disparité porte sur le chapitre 20, celui dédié aux études. La différence s'explique par le fait qu'en 2016, seul une tranche du PLU a été payée. En 2017, en revanche, on retrouve le paiement des études dédiées au mur du presbytère et à l'église de Tremblay, une nouvelle tranche du PLU ainsi qu'un premier décompte lié aux études sur le cœur de village.

La deuxième disparité concerne le niveau général de la section. En effet, on constate plus de 180 000 € d'écart entre l'exécution du budget 2016 et celui de 2017. Cela s'explique en grande partie par plus de 200 000 € de dépenses en 2016 qui correspondaient à des RAR 2015. Cela est beaucoup moins vrai en 2017 avec des restes à réaliser deux fois moins élevés.

Suite au bilan du compte administratif et à l'évocation des RAR, Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'il serait intéressant pour l'avenir de chercher à anticiper toujours plus les travaux afin d'éviter ces RAR.

Madame le Maire approuve cette réflexion mais tient à la nuancer en indiquant que les délais de réalisation des opérations de travaux sont également liés aux délais d'obtention des subventions.

Après cette présentation des résultats enregistrés en 2017 sur le budget principal de la commune, Madame le Maire quitte la salle des séances. Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet au vote du conseil municipal l'approbation du compte administratif 2017 du budget principal.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
📠 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les résultats présentés au titre du compte administratif 2017 du budget principal

Valide la conformité du compte administratif 2017 au regard du compte de gestion fourni par la trésorerie

DCM 2018.02.22.02 Approbation du compte de gestion 2017 pour le budget principal de la commune

Suite au vote du compte administratif du budget principal, Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

* document extrait du compte de gestion 2017 fourni par le comptable public – p.22

02801 TRÉS. CHATEAUNEUF-TREMBLAY		MELTRES COMMUNE DE TREMBLAY LES VILLAGES		II.4 Exercice 2017	
		23000 - TREMBLAY LES VILLAGES			
		RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE			
RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
Précisions budgétaires variables (a)	1 280 588,00	2 601 423,07	3 882 011,97		
Titres de recette émis (b)	337 244,83	2 005 189,52	2 342 434,35		
Réductions de titres (c)	0,00	9 585,00	9 585,00		
Recettes nettes (d = a + b - c)	237 244,83	1 996 024,35	2 233 269,18		
DÉPENSES					
Avenantiers budgétaires validés (e)	1 280 588,00	2 601 423,07	3 882 011,97		
Montants validés (f)	472 264,00	1 285 236,29	1 757 500,29		
Annulations de mandats (g)	0,00	3 168,37	3 168,37		
Dépenses validées (h = f - g)	472 264,00	1 282 067,92	1 754 331,92		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		713 956,43	588 934,46		
(d - h) Déficit	145 119,97				

Le résultat présenté dans le compte de gestion apparaissant comme identique à celui présenté dans le compte administratif, Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
📠 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les résultats présentés au titre du compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

DCM 2018.02.22.03 Vote de l'état des restes à réaliser en recette et en dépense de l'année 2017 sur le budget principal de la commune

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante la liste des dépenses restant à réaliser au titre de la section d'investissement :

Restes à réaliser en Dépenses		
Chap.	Objet	Montant TTC
20	AMO projet cœur de village	17 400,00 €
20	Dernière tranche du P.L.U	5 000,00 €
21	Sablage des canelâbres (tranche 1)	23 760,00 €
21	Création d'un socle pour la Piéca de Chêne-Chenu	2 812,80 €
21	Création d'un point d'éclairage à Neuville	4 536,00 €
21	Achat d'un broyeur de branches	13 680,00 €
21	Installation d'une chaudière électrique au 31 rue Tangourdeau	3 863,00 €
TOTAL		71 051,80 €

Ces dépenses correspondent à des crédits qui ont été ouverts sur l'exercice 2017 mais qui n'ont pas été consommés du fait de la non-réalisation des opérations décrites.

Madame le Maire présente ensuite aux membres du conseil municipal la liste des recettes restant à recevoir au titre de la section d'investissement :

Restes à réaliser en recettes		
Chap.	Objet	Montant
13	DSII, mise en accessibilité PMR bâtiments communaux	1 656,00 €
13	FDI – mise en accessibilité PMR bâtiments communaux	2 881,00 €
13	SDE – création d'un point lumineux à Neuville la Mare	500,00 €
13	FDI – création/rénovation de deux poteaux incendie	1 260,00 €
13	FDI – bordures et entrées de maison rue de Champigny	6 680,00 €
13	FDI – bordures et entrées de maison rue Saint-Brice	10 645,00 €



13	FDI – entrées de maison de Saint-Chéron	2 477,00 €
13	FDI – entrées de maison à Theuvy et Chêne-Chenu	1 614,00 €
13	FDI – AMO cœur de village	7 200,00 €
13	AESN – acquisition de matériel 0 phyto	11 550,00 €
13	DRAC – création d'un support pour la Pieta	703,20 €
13	FDI – pose d'enrobé rue Saint-Brice	6 468,00 €
13	DETR – changement de 200 têtes d'éclairage	6 860,00 €
13	SDE – Changement de 200 têtes d'éclairage	12 450,00 €
13	FDI – bordures rue de la Goletterie	18 000,00 €
13	FDI – Réalisation du PLU	7 500,00 €
13	FDI – Bordures et entrées de maison rue de Rebercourt	1 383,00 €
13	FDI – Rénovation de deux bureaux de la mairie	1 428,00 €
	TOTAL	99 005,20 €

Ces recettes correspondent dans leur intégralité à des subventions dont l'attribution a été notifiée à la commune mais dont le versement n'a pas encore été effectué.

Après présentation des restes à réaliser en recettes et en dépenses pour l'année 2017, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de reporter ces crédits non consommés en 2017 au budget primitif 2018 de la commune.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le report des restes à réaliser en dépenses du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 71 051,80 €.

Autorise le report des restes à réaliser en recettes du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 99 005,20 €.

DCM 2018.02.22.04 Affectation des résultats 2017 du budget principal de la commune

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les résultats issus du compte administratif tel qu'il a été adopté par le conseil :



COMPTE ADMINISTRATIF 2017			
BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2017	Résultat Reporté (cumulé antérieur à 2017)
1 282 087,92 €	1 986 024,35 €	713 936,43 €	715 896,07 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
472 364,80 €	327 244,83 €	-145 119,97 €	-186 859,91 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
1 754 452,72 €	2 323 269,18 €	568 836,46 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
71 051,80 €	99 005,20 €	27 953,40 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
1 825 484,52 €	2 422 274,38 €	596 789,86 €	

S'agissant des résultats reportés en fonctionnement et en investissement de l'exercice 2016, ils se présentent de la manière suivante :

Report de la section de fonctionnement (002) = 715 696,07 €

Report de la section d'investissement (001) = - 186 859,91 €

Après la prise en compte de ces reports, les résultats de clôture 2017 sont les suivants :

En fonctionnement : 1 429 652,50 €

En investissement : - 331 979,88 €

En prenant en compte les reports ainsi que les restes à réaliser tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus et conformément à l'état voté par l'assemblée délibérante, l'affectation des résultats pour le budget 2018 prendrait la forme suivante :

001 =		-331 979,88 €	
1068 =		-304 025,48 €	
002 =		1 125 626,02 €	

Madame le Maire soumet l'affectation du résultat, telle que présentée ci-dessus au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 13



Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter un solde négatif à la section d'investissement (001) à hauteur de 331 979,88 €

Décide d'affecter, à la couverture du déficit d'investissement, 304 026,48 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Décide d'affecter un solde positif à la section de fonctionnement (002) à hauteur de 1 125 626,02 €.

DCM 2018.02.22.05 Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les résultats issus du compte administratif du budget de l'eau au titre de l'exercice 2017.

Section de Fonctionnement			
Dépenses	Réalisé 2016	Budgété 2017	Réalisé 2017
Chapitre			
011 – Charges à caractère général	103 155,24 €	158 500,00 €	133 620,37 €
012 – Charges de personnel	25 239,55 €	29 000,00 €	23 136,97 €
014 Atténuations de produits	70 202,38 €	38 000,00 €	37 005,00 €
022 – Dépenses imprévues	X	12 000,00 €	X
023 – Virement à la section d'investissement	X	185 000,08 €	X
65 – Autres charges de gestion courante	4 783,20 €	12 000,00 €	6 652,69 €
66 – Charges financières	4 316,41 €	4 000,00 €	3 944,16 €
67 – Charges exceptionnelles	25 759,96 €	8 000,00 €	1 604,23 €
042 – Transfert entre sections	39 501,66 €	36 721,00 €	36 721,00 €
TOTAL	272 948,40 €	483 221,08 €	242 684,42 €



Recettes			
Chapitre	Réalisé 2016	Budgété 2017	Réalisé 2017
002 – résultat de fonct. reporté	X	156 191,08 €	X
70 – prod des serv, du dom et ventes div.	337 950,52 €	319 150,00 €	355 852,24 €
75 – autres produits de gestion courante	0,04 €	0,00 €	0,91 €
77 – produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	2,00 €
042 – transfert entre sections	7 475,00 €	7 880,00 €	7 880,00 €
TOTAL	345 425,52 €	483 221,08 €	363 735,15 €

Le premier constat que l'on peut faire à la lecture de ces tableaux est que le volume des recettes est en augmentation entre 2016 et 2017 tandis que le volume des dépenses est pour sa part en baisse.

La hausse des dépenses s'explique pour une bonne part par l'absence, en 2017, de grosses annulations de dettes comme ce fut le cas en 2016 pour l'entreprise CGCoq et la commune de Puisieux pour plus de 23 000 €.

S'agissant toujours de la section de fonctionnement on constatera de grosses disparités entre les deux exercices au chapitre 011 et 014. Ces différences s'expliquent par des dépenses qui ont été mal imputées les dernières années et qui ont été corrigées en 2017. Si on additionne ces deux lignes pour gommer ces erreurs d'imputations, on se rend compte que l'écart est de moins de 3 000 €.

Une hausse sensible est visible en parallèle sur les recettes de fonctionnement. Cette dernière se justifie par un résultat d'exploitation reporté plus élevé qu'en 2017 et par une progression de 17 000 € des recettes liées aux ventes d'eau. On observe également une hausse de près de 3 000 € des recettes liées aux raccordement des usagers. Toutefois, ces recettes ne génèrent aucun bénéfice pour la commune dans la mesure où ces opérations sont facturées à la commune par un prestataire extérieur.

On constatera que de manière générale, l'essentiel de la section de fonctionnement dépend de la vente et de l'achat d'eau. Les évolutions de ces éléments sont présentées dans le tableau ci-dessous :



Récapitulatif : Achat eau en m3

	1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre		TOTAL PAR AN	
	prix TTC	volume	prix TTC	volume	prix TTC	volume	prix TTC	volume	prix TTC	volume
2014	15 117,01 €	31 423	17 559,69 €	37 332	20 555,09 €	42 623	18 261,81 €	37 550	71 843,60 €	149 338
2015	18 693,11 €	36 458	22 686,28 €	44 246	24 752,56 €	49 276	15 484,28 €	32 150	82 616,23 €	161 130
2016	27 328,00 €	47 529	19 525,60 €	39 959	28 215,77 €	49 073	23 090,40 €	40 159	98 159,77 €	170 720
2017	25 598,47 €	44 521	31 623,82 €	55 009	20 159,17 €	35 051	19 434,16 €	33 800	96 820,62 €	168 391
2018										

Récapitulatif : Vente eau en m3
Evolution depuis 2014

	Vendu	Pertes (en%)
2014	107 064	28%
2015	110 027	32%
2016	118 257	31%
2017	123 055	27%
2018		

Après présentation du tableau d'achat et de vente d'eau Monsieur le 1^{er} Adjoint tient à souligner le fait que le rendement du réseau s'est légèrement amélioré entre 2016 et 2017.

Madame Agnès MAILLE s'interroge sur le montant indiqué dans le tableau de 168 391 €, ce dernier ne correspondant pas avec la consommation réelle en 2017 au compte 605.

Madame le Maire explique que ce décalage vient du fait que la consommation des crédits sur l'exercice repose sur une opération de rattachement pour la facture du 4^{ème} trimestre. Cela signifie que, faute d'avoir connaissance de la facture du 4^{ème} trimestre à la clôture de l'exercice, la commune a dû procéder à une estimation. En revanche, le tableau présente les chiffres réels des factures.

Section d'investissement

Dépenses	Exécuté 2016	Budgété 2017	Exécuté 2017
Chapitre			
001 - solde d'exé. Inv. reporté	X	31 158,83 €	X
020 - dépenses imprévues	X	6 000,00 €	X
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 489,47 €	8 862,00 €	8 861,72 €
20 - imm. Incorporables	0,00 €	19 384,27 €	1 620,00 €
21 - immo. corporelles	90 349,59	165 313,00 €	60 508,00 €



23 - immo en cours	0,00 €	52 410,08 €	0,00 €
040 - transfert entre sections	7 475,00 €	7 880,00 €	7 880,00 €
TOTAL	106 314,06 €	291 008,18 €	78 869,72 €

Recettes	Exécuté 2016	Budgété 2017	Exécuté 2017
Chapitre			
021 - Virement de la section d'exploitation		185 000,08 €	X
040 Transfert entre sections	39 501,66 €	36 721,00 €	36 721,00 €
10 - Dot. Fonds div. et réserves	38 057,67 €	21 805,70 €	21 805,70 €
13 - Subv. d'inv.	5 514,80 €	47 481,40 €	18 737,20 €
TOTAL	83 074,13 €	291 008,18 €	77 263,90

La faiblesse des dépenses d'investissement réalisées au regard des dépenses budgétées (291 008,18 €) s'explique par un volume important de dépenses qui n'ont pas encore été réglées ou qui ont été reportées.

Après présentation des résultats du compte administratif, Madame le Maire quitte la salle des séances, Monsieur le 1^{er} Adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation de ces résultats.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les résultats présentés au titre du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau

Valide la conformité du compte administratif 2017 au regard du compte de gestion fourni par la trésorerie

DCM 2018.02.22.06 Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau
Suite au vote du compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau, Madame le Maire soumet au vote des conseillers le compte de gestion présenté par le comptable public.



Le compte de gestion se présente de la façon suivante :
* document extrait du compte de gestion 2017 fourni par le comptable public -- p.22

02014
TRER. CHATEAUNEUF-TREMBLAY



26100 - EAUX TREMBLAY LES VILLAGES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

114
Exercice 2017

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires (a)	391 008,18	489 211,08	774 239,26
Titres de recette (a)(b)	77 269,90	374 437,70	451 707,60
Régularisations de titres (c)	0,00	9 666,32	9 666,32
Recettes autres (d = b + c)	77 269,90	364 771,38	442 041,28
DÉPENSES			
Amortissements budgétaires (e)	391 008,18	483 221,08	774 229,26
Mandat de (f)	78 869,72	250 704,80	329 574,52
Annulations de mandats (g)	0,00	5 597,19	5 597,19
Dépenses autres (h = f + g)	78 869,72	245 107,61	323 977,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		122 663,77	120 997,96
(a - e) Déficit	1 665,31		

Le résultat présenté dans le compte de gestion du budget annexe de l'eau apparaissant comme identique à celui présenté dans le compte administratif, Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante le compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les résultats présentés au titre du compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau

DCM 2018.02.22.07 Vote des restes à réaliser en dépenses et en recettes pour le budget annexe de l'eau

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante l'état des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses au titre de l'année 2017 pour le budget annexe de l'eau.

➤ Etat des restes à réaliser

S'agissant des restes à réaliser en dépenses :

- 2 398,80 € pour le changement de l'hydrotach de St-Chéron
 - 9 384 € pour l'étude Hydratech
 - 1 080 € pour l'AMO de Bernier
 - 27 420,48 € pour le renforcement de la rue du Paradis
- Cela représente un total de 40 283,28 € de restes à réaliser en dépenses

S'agissant des restes à réaliser en recettes :

- 11 372 € : subvention au titre des changements de 30 branchements 2017 (DETR)
 - 12 952 € : subvention pour le renforcement de canalisation Villette-Ecublé (DETR)
 - 4 420 € : subvention pour le renforcement de la canalisation rue du Paradis (DETR)
 - 1 557 € : subvention pour la pose du poteau vert au stade (FDI)
- Cela représente donc un total de 30 301 € restant à réaliser en recettes.

Madame le Maire souhaite préciser que la clôture de certains dossiers risque d'être problématique dans le sens où des dossiers comme le renforcement de Villette-Ecublé et la création d'un poteau de distribution au stade sont en passe d'être abandonnés.

Les restes à réaliser en recette correspondent dans leur intégralité à des subventions dont l'attribution a été notifiée à la commune mais dont le versement n'a pas encore été effectué.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le report des restes à réaliser en dépenses du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 40 283,28 €.

Autorise le report des restes à réaliser en recettes du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 30 301 €.



DCM 2018.02.22.08 Affectation des résultats 2017 pour le budget annexe de l'eau

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante les résultats issus du compte administratif tel qu'il a été adopté par le conseil :

COMpte ADMINISTRATIF 2017		BUDGET EAU	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	Résultat Réports (cumulé antérieur à 2017)
242 167,61 €	384 771,38 €	122 603,77 €	156 04,08 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT	
78 869,72 €	77 263,90 €	-1 605,82 €	-31 158,83 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
321 037,33 €	462 035,28 €	120 997,95 €	
RAR DEPENSES INVES	RAR RECETTES INVES	RESULTAT	
40 283,55 €	30 301,00 €	-9 982,55 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
361 320,88 €	472 336,28 €	111 015,40 €	

S'agissant des résultats reportés en fonctionnement et en investissement de l'exercice 2016, ils se présentent de la manière suivante :

Report de la section de fonctionnement (002) = 156 191,08 €

Report de la section d'investissement (001) = - 31 158,83 €

Après la prise en compte de ces reports, les résultats de clôture 2017 sont les suivants :

En fonctionnement : 278 794,85 €

En investissement : - 32 764,65 €

En prenant en compte les reports ainsi que les restes à réaliser tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus et conformément à l'état voté par l'assemblée délibérante, l'affectation des résultats pour le budget 2018 prendrait la forme suivante :

001 =	-32 764,65 €	
1068 =	-42 747,20 €	
002 =	236 047,65 €	



Madame le Maire soumet l'affectation du résultat, telle que présentée ci-dessus au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter un solde négatif à la section d'investissement (001) à hauteur de 32 764,65 €

Décide d'affecter, à la couverture du déficit d'investissement 42 747,20 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Décide d'affecter un solde positif à la section de fonctionnement (002) à hauteur de 236 047,65 €.

DCM 2018.02.22.09 Délibération sur le montant des amortissements à inscrire au budget sur l'exercice 2018

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche visant à amortir ses immobilisations.

Cela consiste à attribuer une durée de vie théorique aux investissements de la commune pour définir un nombre d'annuités. Le montant de l'investissement est divisé par le nombre d'annuités.

Sur la base de ces annuités, une dotation est prévue dans la section de fonctionnement afin d'abonder la section d'investissement et ainsi garantir une forme de financement pour le renouvellement des investissements.

Pour l'année 2018, le montant des amortissements des immobilisations prévu est le suivant :

Pour le budget principal : 47 000 € (pour indication : 32 721 € en 2017)

Pour le budget annexe de l'eau : 48 183,93 € (pour indication : 36720 € en 2017)

Outre les amortissements liés aux immobilisations, il convient de prendre en compte l'amortissement des subventions ayant participé au financement d'immobilisation elles-mêmes amortissables. Ainsi, il convient d'inscrire au budget primitif 2018 :

Pour le budget principal : 410 €

Pour le budget annexe de l'eau : 8 679,55 €

Madame le Maire soumet donc au vote des élus l'inscription au budget principal et au budget annexe de l'eau les dotations aux amortissements présentées ci-dessus pour l'exercice 2018.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteaufort
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'inscription d'une dotation aux amortissements pour les immobilisations du budget principal pour un montant de 47 000 €

Approuve l'inscription d'une dotation aux amortissements pour les subventions transférables du budget principal pour un montant de 410 €

Approuve l'inscription d'une dotation aux amortissements pour les immobilisations du budget annexe de l'eau pour un montant de 48 183,93 €

Approuve l'inscription d'une dotation aux amortissements pour les subventions transférables du budget annexe de l'eau pour un montant de 8 679,55 €

➤ Information sur l'état de la dette du budget de la commune et du budget de l'eau



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteaufort
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire présente tout d'abord l'état de la dette depuis 2017 ainsi que ses évolutions pour les années à venir.

COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant d/s
2017	229 808,13 €	50 372,40 €	189 435,72 €	0,00 €	0,00 €	1 357 174,31 €
2018	137 270,30 €	44 061,04 €	145 308,30 €	0,00 €	0,00 €	1 167 738,58 €
2019	178 467,12 €	38 702,89 €	139 764,23 €	0,00 €	0,00 €	1 024 429,72 €
2020	163 877,91 €	39 694,82 €	130 043,09 €	0,00 €	0,00 €	834 665,49 €
2021	154 525,66 €	28 726,15 €	125 799,51 €	0,00 €	0,00 €	724 022,40 €
2022	153 067,78 €	23 859,05 €	129 208,73 €	0,00 €	0,00 €	628 822,89 €
2023	147 665,77 €	18 858,71 €	128 807,06 €	0,00 €	0,00 €	499 614,18 €
2024	113 538,88 €	13 839,90 €	101 748,92 €	0,00 €	0,00 €	370 807,10 €
2025	99 697,90 €	10 004,79 €	89 693,41 €	0,00 €	0,00 €	269 052,18 €
2026	86 162,60 €	6 373,59 €	79 789,01 €	0,00 €	0,00 €	179 364,77 €
2027	75 270,34 €	3 110,93 €	72 159,39 €	0,00 €	0,00 €	99 575,78 €
2028	23 509,87 €	767,65 €	22 542,22 €	0,00 €	0,00 €	27 416,37 €
2029	5 095,92 €	221,77 €	4 874,15 €	0,00 €	0,00 €	4 374,15 €

Le constat qui peut être fait à la lecture de ce tableau est une baisse significative de l'annuité entre 2017 et 2018. Ainsi entre 2017 et 2018, le remboursement de la dette pèsera environ 50 000 € de moins sur le budget de la commune. A noter également qu'en l'état actuel des choses, la dette de la commune sera totalement éteinte à la fin de l'année 2029.



S'agissant ensuite de la charge de l'emprunt lié au budget annexe de l'eau, on constatera que la prochaine baisse de l'annuité se fera en 2019. Cette présentation de l'état réel de la dette n'intègre pas un éventuel recours à l'emprunt pour le financement du raccordement du lieu-dit Bernier.

SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant du
2017	12 805,89 €	3 944,10 €	8 861,72 €	0,00 €	0,00 €	98 240,57 €
2018	12 805,89 €	3 566,44 €	9 239,44 €	0,00 €	0,00 €	89 878,85 €
2019	7 383,16 €	3 259,55 €	4 123,61 €	0,00 €	0,00 €	80 139,41 €
2020	7 374,64 €	3 088,05 €	4 286,59 €	0,00 €	0,00 €	76 015,80 €
2021	7 383,16 €	2 905,25 €	4 477,91 €	0,00 €	0,00 €	71 727,21 €
2022	7 383,16 €	2 710,65 €	4 669,51 €	0,00 €	0,00 €	67 249,30 €
2023	7 383,16 €	2 520,11 €	4 863,05 €	0,00 €	0,00 €	62 882,79 €
2024	7 383,16 €	2 321,85 €	5 061,21 €	0,00 €	0,00 €	57 719,74 €
2025	7 383,16 €	2 162,13 €	5 261,03 €	0,00 €	0,00 €	52 658,43 €
2026	7 383,16 €	1 979,70 €	5 503,46 €	0,00 €	0,00 €	47 977,40 €
2027	7 383,16 €	1 847,92 €	5 736,24 €	0,00 €	0,00 €	41 879,94 €
2028	7 383,16 €	1 410,39 €	5 972,78 €	0,00 €	0,00 €	36 136,70 €
2029	7 383,16 €	1 154,80 €	6 226,36 €	0,00 €	0,00 €	30 185,92 €

➤ **Information sur les orientations budgétaires retenues pour le budget 2018**

Madame le Maire indique que suite aux différentes commissions des finances dont le procès-verbal a été communiqué aux élus, un certain nombre de bases ont été posées en termes d'orientations budgétaires pour 2018.



Sur le budget principal ... section de fonctionnement

Madame le Maire indique que le calcul des charges à caractère général a été opéré en application d'une progression de 2% des charges. Ont également été pris en compte des restrictions sur certaines enveloppes considérant le fait que celles attribuées les années passées n'étaient pas consommées en totalité.

➤ **Charges de personnel (Chap.012)**

Madame le Maire explique que les charges de personnel ont été calculées en essayant d'approcher au plus près de la réalité, toutefois ce calcul implique un certain nombre de marges financières. Ces marges doivent se comprendre comme correspondant au non-renouvellement très probable de 3 contrats aidés (à diverses échéances) et au remplacement des contrats par des ouvertures de postes sans aides spécifiques. Cette enveloppe comprend également les indemnités versées à l'ancienne secrétaire générale ainsi que les droits au chômage qu'elle pourra faire valoir.

Il convient donc de considérer ces chiffres comme réalistes mais prudents dans la mesure où il conviendra de décider dans l'année de la nécessité de reconduire ou non la totalité des emplois existant aujourd'hui.

➤ **Charges de gestion courante (Chap.65)**

Madame le Maire explique que les charges de gestion courante regroupent pour l'essentiel les participations allouées à la commune aux organismes tels que le SIVOM Tremblay-Sérezereux ou le SDIS 28.

L'enveloppe allouée à ce chapitre budgétaire inclue les hausses attendues des diverses cotisations ainsi qu'un renfort important de la subvention attribuée au SIVOM. Cette dernière passe ainsi de 446 000 € en 2017 à 480 000 €. Cette augmentation de la participation au SIVOM, qui a vocation à rester exceptionnelle, vise avant tout à maintenir la qualité du service proposé aux familles dans le cadre des activités scolaires et périscolaires du syndicat au regard des difficultés financières du syndicat. La commune de Sérezereux a donné son accord de principe pour en faire proportionnellement de même.

➤ **Impôts et taxes (Chap.73)**

Suite aux réunions de la commission des finances, la possibilité d'une baisse des taux de fiscalité directe locale a été intégrée dans la construction du budget. Ainsi, le projet proposé aux membres de la commission reflète une baisse des taux de IFB et de TFNB de 3,5% chacun. Cette baisse, appliquée aux bases fiscales 2017 correspond à une perte de produit de près de 28 500 €.

Sur la baisse des impôts, Monsieur Ariel ALLARD estime qu'une baisse de 3,5% est déjà conséquente et considère qu'il serait imprudent d'aller au-delà.

➤ **Dotations, subventions et participations (Chap.74)**

Pour ce chapitre, la prévision a été réalisée sur le fondement des sommes perçues en 2017 au titre des différentes dotations de fonctionnement allouées par l'Etat. Cette proposition repose sur l'engagement du gouvernement de ne pas poursuivre la baisse des dotations en 2018.



Sur le budget principal – section d'investissement

Madame le Maire indique que les propositions budgétaires prises sur la section d'investissement reposent sur un tableau d'investissement nourris depuis plusieurs mois par les différentes réunions de la commission des travaux et du conseil municipal.

Budget principal - Projets 2018		
opte	Projet – Investissement	Estimation
2031	Etude pour l'aménagement des parkings de centre-bourg	15 000 € TTC
TOTAL chap 20 – immobilisation incorporelles		
2151	Réfection de la rue de la cornaillère	50 000 € TTC
2128	Installation d'une aire de jeux à Tremblay	28 000 € TTC
2151	Réalisation d'entrées de maisons (Péage, Landouville, ...)	38 000 € TTC
2151	Pose d'entrobé rue Saint-Brice	27 000 € TTC
21318	Passage en LED de la salle des fêtes de Tremblay	6 700 € TTC
21318	Réfection de la façade de la salle des fêtes de Tremblay	10 500 € TTC
21318	Peinture intérieure de la salle des fêtes de Tremblay	16 000 € TTC
21311	Passage en LED de la mairie de Tremblay	4 500 € TTC
21311	Changement porte d'entrée de la mairie	6 600 € TTC
21534	Changement de 100 planches d'éclairage	9 000 € TTC
21318	Aménagement de salles au presbytère	4 000 € TTC
21318	Rénovation et réaménagement de la bibliothèque	4 000 € TTC
21318	Rénovation et réaménagement du vestiaire de Tremblay	7 000 € TTC
2188	Caméras de vidéoprotection	30 000 € TTC
21318	Accessibilité des bâtiments communaux	3 000 € TTC
21571	Carnion	15 000 € TTC
2152	Pots de fleurs pour Saint-Chéron et le Péage	6 000 € TTC
2183	Remplacement partiel du parc informatique	2 400 € TTC
2152	Sablage des candélabres tranche 2	13 824 € TTC
21581	Achat de matériel 0 phyto	10 000 € TTC
TOTAL Chap. 21 – Immobilisation corporelles		
23	Aménagement de la place de Chêne-Chenu	170 000 € TTC
TOTAL Chap. 23 – Immobilisations en cours		
		170 000 € TTC



020 Dépenses imprévues

020	Dépenses imprévues	20 000 €
TOTAL Investissement		462 700 € TTC

*Les lignes indiquées dans ce tableau correspondent exclusivement à l'ouverture de crédits nouveaux. Il convient de se reporter au tableau des restes à réaliser pour obtenir la vision d'ensemble des investissements inscrits dans le projet de budget 2018.

S'agissant plus particulièrement du compte 23, Madame le Maire souhaite préciser que les 170 000 € inscrits correspondent à la réalisation de la place de Chêne-Chenu, en revanche, les 697 342 € restant doivent être considérés comme non-affectés dans les faits et donc placés sur ce chapitre en tant que réserves pour les futurs travaux de la place de l'église à Tremblay.

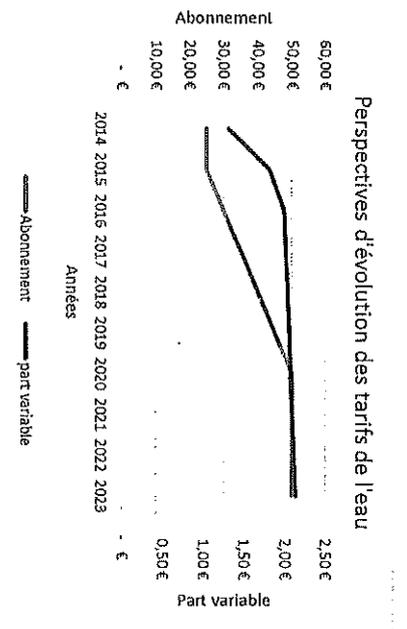
Il faudra également noter, s'agissant des recettes d'investissement, qu'aucune subvention n'a été comptabilisée en dehors de celles inscrites au titre des R.A.R. En effet, aucune attribution n'a encore été notifiée à ce jour.

Sur le budget annexe de l'eau – section de fonctionnement

S'agissant de la section de fonctionnement, Madame le Maire souhaite préciser que les recettes issues des produits du service reposent sur une estimation incluant une hausse des prix à hauteur de 1% pour le m³ et 5 € supplémentaires pour l'abonnement.

En effet, il a été évoqué en 2017 l'idée d'une progression minime mais constante du prix de l'eau d'une année à l'autre. Une telle idée présente la vertu d'éviter à l'usager de subir des hausses de prix trop conséquentes comme cela a pu être le cas par le passé.

Les perspectives d'évolution des tarifs dans ces conditions sont présentées dans le graphique ci-dessous.



Ce graphique est réalisé en reposant sur un plafonnement à 50 € de l'abonnement, à raison d'une évolution de 5 € par an (35 € actuellement) et sur une hausse annuelle de 1% de la part variable (2,01 €/m³ HT aujourd'hui).



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

A titre d'exemple, le m³ d'eau TTC vaut aujourd'hui 2,60 € et l'abonnement 36,93 € TTC. Pour une consommation de 120 m³ annuels cela revient à 348,93 € TTC. La proposition d'augmentation de la tarification ferait passer cette même consommation à un prix de 356,43€. Ce calcul est valable sous réserve de tout autre changement sur les taxes également incluses dans la facturation de l'eau.

L'augmentation du prix de l'abonnement permettrait au service de l'eau de bénéficier d'un gain de recettes d'environ 5 000 € entre les deux années, l'augmentation s'applique à environ 1150 compteurs. S'agissant de l'augmentation de 1% du prix de vente de l'eau (HT), il correspond à un gain d'environ 2 500 € de 2017 à 2018 toutes choses égales par ailleurs.

Les évolutions tarifaires prendront dans cette hypothèse la forme suivante

	Année 2017	Année 2018
Prix du m ³ HT	2,01 €	2,03 € (+ 1%)
Redevance pollution	0,38 €	0,38 €
FSIREP	0,072 €	0,072 €
Prix TTC du m ³	2,60 €	2,62 €
Abonnement HT	35 € par compteur	40 € par compteur (+ 5€)
Facture pour 120 m ³ TTC	348,93 €	356,40 €

Madame le Maire souhaite également préciser que la commune a reçu au début de l'année 2018 plusieurs factures datant pour certaines de 2016 qui n'avaient pas encore été envoyées par l'entreprise. Ces factures, dont le montant total s'élève à près de 18 000 € devront être intégrées dans les dépenses du budget 2018 au titre des réparations sur réseau.

Sur le budget annexe de l'eau – section d'investissement

Madame le Maire explique que le calcul des enveloppes proposées pour la section repose sur un référencement des opérations envisagées lors de diverses réunions de la commission des travaux et du conseil municipal. Ce tableau est représenté ci-dessous.

Budget annexe de l'eau- Projets 2018		
Cpte	Projet	Estimation
20	Etudes diverses	6000 € TTC
2158	Changement de 30 branchements en plomb	55 620 € TTC
21531	Remplacement de 50 compteurs	4 000 € TTC
21531	Renforcement de canalisation rue du moulin et rue du Paradis	36 000 € TTC
21531	Raccordement du lieu-dit Bernier	68 000 € TTC
21531	Raccordement de Vilette-Ecublé	40 000 € TTC



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

TOTAL Investissement	209 620 € TTC
TOTAL Investissements à budgéter (HT)	174 616 € HT

*Les lignes indiquées dans ce tableau correspondent exclusivement à l'ouverture de crédits nouveaux. Il convient de se reporter au tableau des restes à réaliser pour obtenir la vision d'ensemble des investissements inscrits dans le projet de budget 2018.

S'agissant des recettes d'investissement, le principe a été validé, après accord de la trésorerie d'un recours à un nouvel emprunt à hauteur de 39 000 € pour la réalisation du raccordement du lieu-dit Bernier.

Il faudra également prendre en compte au titre de l'investissement des arriérés de facture datant de 2016 et 2017 qui n'ont été présentés à la commune que récemment, pour une valeur de près de 18 000 €.

DCM 2018.02.22.10 Délibération sur la participation aux différents syndicats et organismes pour le budget 2018

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune verse chaque année des contributions à un certain nombre d'organismes dont la finalité est assez variée, allant du SIVOM pour la plus grosse part, à des associations comme la SPDA de Séraretoux.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des organismes auxquels la commune a adhéré ou cotisé en 2017 ainsi que le montant de la participation. Ce tableau présente également le montant de la participation ou son estimation pour 2018.

Organisme	Participation 2017	Participation 2018
Info locale	120,00 €	120,00 €
SDE 28 (borne recharge)	700,00 €	700,00 €
SPRE	105,26 €	≈ 130,00 €
SACEM	51,88 €	≈ 55,00 €
GRACES	1 227,10 €	1 277,10 €
Approlys Gaz	50,00 €	50,00 €
ATD (CD28)	2 327,50 €	2 329,00 €
SPDA	23,00 €	23,00 €
Fondation du patrimoine	160,00 €	≈ 200,00 €
AMR28	85,00 €	85,00 €
AMF	1 182,13 €	≈ 1 200,00 €
CNAS	1 410,15 €	1 640,00 €



SDISS28	93 880,03 €	94 587,00 €
SIVOM T-S	446 304,20 €	480 000,00 €
SIA Thimert	4 725,40 €	4 725,40 €
Syndicat Fresney-le-Gilmert	1 267,86 €	≈ 1 500,00 €
CIDG28	1 843,34 €	≈ 2 000,00 €
CNPPPT	1 307,00 €	≈ 1 500,00 €
Coopérative scolaire	8 000,00 €	8 000,00 €
Collège de la Pajotterie – activités pédagogiques	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	566 769,85 €	602 121,50 €

On constatera une nette augmentation du montant des participations qui s'explique par la prise en compte, conformément aux décisions prises par la commission des finances, d'une augmentation de la participation SIVOM (+ 34 000 €).

Sur l'augmentation de la participation au SIVOM, Monsieur Ariel ALLARD souhaite connaître les raisons qui justifient une telle augmentation.

Madame le Maire justifie cette hausse en expliquant tout d'abord que le fonctionnement du syndicat reste contraint à cause de la dette existante. Cette dernière découle notamment de l'achat des cars effectués par le passé, alors même que la compétence ne revient plus aujourd'hui au syndicat. A cela il faut ajouter l'ajout de l'amortissement des cars qui continue de peser.

Arnabél DOS REIS, également présidente du SIVOM, invoque pour sa part la perte des contrats aidés, qui implique le remplacement de ces personnels par des contractuels ou titulaires de droit public. Les agents concernés sont au nombre de 4.

Elle explique par ailleurs la nécessité de réaliser des travaux notamment sur les toitures suite à l'usure normale mais également suite à un gros sinistre ayant eu lieu en 2017 en raison d'orages.

Monsieur Frédéric SEVYIN ajoute que des problèmes d'isolation créés des infiltrations dans le bois des toit-terrasses du restaurant scolaire.

Il reste également le risque permanent de la chaudière qui est aujourd'hui très usée.

Madame Arnabél DOS REIS explique que de manière générale, le supplément de participation va permettre de pallier, au moins en partie, le laisser-aller des dernières années qui explique en partie la vétusté des locaux.

Madame le Maire abonde en expliquant qu'il est important de songer à des travaux d'isolation de grande ampleur.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite préciser que, statutairement, la hausse de participation de la commune de Tremblay est suivie proportionnellement par Sérzezeux.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint soulève également la question d'une augmentation des prix des services du SIVOM pour compenser les difficultés financières.



Madame Arnabél DOS REIS explique qu'une telle hausse n'est pas prévue car les tarifs pratiqués sont déjà élevés au regard des autres communes.

Monsieur le 1^{er} Adjoint considère comme nécessaire de relancer le centre de loisir afin de retrouver des ressources et de gagner des marges de financement.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire au budget 2018 la participation aux organismes mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'inscription au budget 2018 des sommes nécessaires à la cotisation aux organismes mentionnés précédemment.

D'CM 2018.02.22.11 Demande de subvention au titre de la politique départementale de l'eau pour le raccordement du lieu-dit Bernier

Madame le Maire explique que le raccordement au réseau d'eau potable du lieu-dit Bernier est un enjeu important du budget 2018 pour le service de l'eau. Toutefois, étant donné le financement nécessaire à ce projet, il semble important de rechercher l'attribution de subventions pour pouvoir le réaliser. Le coût de ce projet a été estimé à 57 095 € HT.

Madame le Maire suggère donc de solliciter l'Etat à travers la DETR. Le plan de financement de cette demande pourrait se présenter de la façon suivante :

Auto-financement (50%)	17 129 €
DETR (20%)	11 419 €
Pol. Dep. De l'eau (20%)	11 419 €
AESN (30%)	17 128 €
TOTAL	57 095 € HT

Madame le Maire demande donc que ces travaux fassent l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique départementale de l'eau.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la politique départementale de l'eau pour le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier

DCM 2018.02.22.12 Délibération sur le rapport présentant les mesures prises par la commune suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la gestion de la commune a fait l'objet d'un certain nombre de recommandations de la part de la Chambre Régionale des Comptes. A la demande de la chambre, un rapport faisant suite à ces recommandations a donc été dressé avant d'être soumis au vote des élus.

Le contenu du rapport qui sera envoyé est présenté en intégralité en annexe 1 au présent procès-verbal.

Après présentation du rapport et des mesures qui y sont détaillées, Madame le Maire soumet le rapport en question au vote du conseil municipal.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte le rapport, présenté en annexe 1, reprenant les mesures adoptées par la commune en réponse aux préconisations de la chambre régionale des comptes.

➤ Information sur les conditions de vente d'un terrain appartenant à la commune à Chêne-Chenu

Lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2018, la question a été soulevée des règles procédurales à respecter dans le cadre de la vente d'un bien immobilier. En effet, la commune possède aujourd'hui un terrain qu'elle souhaite céder à titre onéreux.

Pour cela il conviendrait de solliciter le service des domaines de la direction départementale des finances publiques. Ce service donne un avis sur la valeur du bien immobilier. Cet avis constitue une formalité substantielle pour la vente du bien, toutefois, la collectivité n'est pas tenue par l'avis rendu.

Ainsi, la vente ne pourra pas être remise en cause dès lors que le prix pratiqué n'est pas déraisonnable, à la hausse ou à la baisse, par rapport au prix donné dans l'avis. Par ailleurs, si le prix accepté pour la vente du bien devait être différent de l'évaluation, il est conseillé de fournir une justification de cet écart dans la délibération du conseil municipal autorisant la vente du bien.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Aujourd'hui le terrain, d'une superficie de 901m² a été estimé à 54 000 € HT. Cet avis des domaines, en date du 6 octobre 2017 est valable 2 ans.

Afin d'aider à la vente du terrain, des publications seront faites chez différents professionnels opérant dans le secteur de Tremblay.

DCM 2018.02.22.13 Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI pour l'aménagement de la place de la Liberté à Chêne-Chenu

Madame le Maire explique que, dans le cadre du projet d'aménagement des coeurs de village, il est prévu d'engager en premier lieu les travaux de la place de Chêne-Chenu, cette dernière présentant moins de contraintes techniques que la place de Tremblay. Ces travaux ont été estimés par le maître d'œuvre en charge du dossier à 87 800 € HT soit 105 360 € TTC.

Aussi, pour financer la réalisation de ces travaux, Madame le Maire propose de solliciter le Fond Départemental d'Investissement.

Le plan de financement pourrait se présenter de la manière suivante :

FDI (30%)26 360 € HT
Région (30%).....26 360 € HT
Auto-financement (40%).....35 080 € HT
TOTAL87 800 € HT

Madame le Maire propose donc de solliciter le Conseil départemental au titre du FDI pour une subvention à hauteur de 30%.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil départemental au titre du FDI dans le cadre de l'aménagement de la place de Chêne-Chenu



TRAVAUX

DCM 2018.02.22.14 Attribution du marché pour la restauration de la façade de la salle des fêtes de Tremblay

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que dans la continuité du projet de rénovation de la salle des fêtes de Tremblay, il est prévu de procéder à une restauration de la façade. Cette restauration implique de reboucher toutes les fissures ayant conduit à des infiltrations d'eau.

Une hypothèse avait également été envisagée concernant une isolation complémentaire de la façade. Toutefois, il est apparu que la façade bénéficiait déjà d'un isolement performant. La seule option retenue aujourd'hui est celle d'un ravalement.

Pour ces travaux, six entreprises ont été sollicitées et deux ont proposé une offre :

La société Isorex -- domiciliée à Luce

La société Mazzoleni -- domiciliée à Châteaufort-en-Thymerais

Pour ces deux offres, le bilan de la consultation peut être résumé dans le tableau suivant :

Société	Isorex	Mazzoleni
Prix TTC	5 012,83 €	6 723,89 €
Note PRIX (60%)	10/10	7,5/10
Note Qualité (40%)	10/10	10/10
Note FINALE	10/10	8,5/10

Au vu des résultats présentés, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose donc au conseil municipal d'attribuer le marché pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes à la société Isorex pour un montant total de 5 012,83 €.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Attribue le marché pour la rénovation de la façade de la salle des fêtes à la société Isorex domiciliée à Luce, pour un montant total de 5 012,83 € TTC.



DCM 2018.02.22.15 Attribution du marché portant sur le passage en LED de l'éclairage de la mairie et de la salle des fêtes de Tremblay

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que dans les projets portés par la commune au titre de l'année 2018 se trouve inscrit le renouvellement de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes de Tremblay et de la mairie.

L'objectif de ces travaux est de remplacer l'éclairage existant par de l'éclairage en LED, plus puissant, peu consommateur en énergie et présentant une durée de vie plus longue.

Pour ces travaux, des devis ont été réalisés auprès de deux sociétés en incluant la fourniture et l'installation du matériel.

Pour ce marché, les deux offres présentées peuvent se résumer de la façon suivante :

Entreprise	Ombre et Lumière	H2E
Prix TTC	11 729,22 €	10 686,00 €
Note sur 10	9/10	10/10

Au vu de ces résultats, Monsieur le 1^{er} Adjoint sollicite le conseil municipal en vue d'une attribution du marché à la société H2E domiciliée à Senonches, pour un montant total de 10 686,00 €.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Attribue le marché pour le changement de l'éclairage de la mairie et de la salle des fêtes de Tremblay à la société H2E domiciliée à Senonches.

DCM 2018.02.22.16 Attribution du marché pour la réfection de la toiture de l'ancien vestiaire du stade

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que suite à l'accroissement du nombre d'associations sportives et parallèlement de l'accroissement du nombre de manifestation, il devenait nécessaire d'offrir des locaux pour accueillir les associations.

Ainsi, il a été décidé, notamment lors des réunions de la commission des travaux, de procéder à la réhabilitation de l'ancien vestiaire qui n'est aujourd'hui consacré qu'à du rangement.



Initialement, ces travaux ont été envisagés comme réalisables entièrement en régie, toutefois, il est apparu qu'il pouvait être plus avantageux d'avoir recours, au moins pour la partie charpente/couverture à une entreprise spécialisée.

Le constat qui a été fait concernant la charpente et la toiture est le suivant :

Entreprise	Point P (fournitures seules)	Codefroy	Rio couverture
Prix TTC	3 815,40 €	5 367,60 €	3 616,20 €

A la lecture de ce tableau, on constate que la fourniture des matériaux seule peut revenir plus chère que le recours à une entreprise, or, l'achat des matériaux implique ensuite la réalisation des travaux par les agents de la commune.

Pour rappel, la totalité de la réhabilitation implique :

- l'enlèvement de la toiture actuelle
- le changement de certains éléments de charpente
- la couverture en bac acier
- la mise en place de gouttières
- le réaménagement intérieur et la pose de cloisons
- le réaménagement des installations de plomberie
- la pose d'un isolant intérieur dans le plafond
- la pose d'un isolant extérieur et un bardage extérieur

En attendant l'avancement du projet sur ses autres aspects, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'attribuer le marché pour la couverture du toit du vestiaire à l'entreprise Rio couverture domiciliée à Maillebois.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Attribue le marché pour la rénovation de la charpente et de la couverture de l'ancien vestiaire à la société Rio Couverture domiciliée Maillebois.

➤ **Information sur l'état des travaux pour la fin de l'année 2017 et projets pour 2018**
Monsieur le 1^{er} Adjoint indique, concernant les opérations de travaux que l'essentiel des travaux prévus en 2017 ont été réalisés à quelques exceptions près comme la création d'un point d'éclairage à Neuville.

S'agissant des projets de 2018, Monsieur le 1^{er} Adjoint invite les élus à se reporter à la liste présentée dans le cadre des orientations budgétaires. Il précise toutefois que cette liste devra préalablement être discutée lors d'une réunion de la commission des travaux.



Au-delà des travaux d'ampleur qui seront réalisés dans le cours de l'année, certains travaux ont déjà débuté ou ont été achevés. C'est le cas pour le projet de réhabilitation du presbytère qui avait été présenté lors de la précédente séance du conseil municipal. Ainsi, les agents de la commune ont procédé à une rénovation des peintures et des aménagements du rez-de-chaussée du presbytère afin qu'il puisse accueillir les associations qui utilisaient jusqu'à présent la bibliothèque.

S'agissant de cette dernière, elle est aujourd'hui en cours d'aménagement afin de pouvoir accueillir des professionnels de santé dans deux cabinets distincts.

Au titre des petits travaux d'entretien, Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les élus que les agents de la commune ont procédé à l'élagage de nombreux arbres sur presque toute la commune. De même, l'arbre mort du presbytère a été coupé et la cour nettoyée.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite savoir si les platanes de Villette-les-bois ont pu être élagués également.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond par la négative en expliquant que le sol avoisinant était trop meuble pour permettre l'installation de la nacelle.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite également attirer l'attention des élus sur le fait que des travaux seront à envisager sur le toit de l'ancienne cantine d'Ecublé, cette dernière menaçant de s'effondrer à cause de l'humidité.

Monsieur Ariel ALLARD demande si ce bâtiment à toujours un usage.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que plusieurs associations se servent de ce local à des fins de stockage.

Enfin, Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite préciser que des travaux ont été réalisés en urgence sur le toit de l'église d'Ecublé suite aux vents violents du mois de janvier.

Par ailleurs, un devis a été commandé pour la réparation de la toiture des églises de Chêne-Chenu et de Theuvy. A noter qu'il s'agit-là de petits travaux d'entretien et non de travaux d'envergure.

JURIDIQUE

➤ **Information sur les suites données par la Chambre Régionale des Comptes au contrôle opéré dans la commune**

Ainsi, qu'il a été expliqué lors de la dernière séance du conseil municipal, Madame le Maire rappelle que la chambre régionale des comptes (CRC) a de nouveau sollicité la commune pour obtenir des informations.

Ces demandes ont été faites dans le cadre d'un réquisitoire visant à évaluer le degré de responsabilité des comptables publics en exercice sur la période contrôlée par la chambre.

A cet effet, la commune a répondu au questionnaire fourni par les magistrats en renvoyant un certain nombre de pièces comptables (titres, mandats, devis, réceptions de chantier, ...) afin que les juges en charge de l'affaire puissent évaluer le degré de responsabilité des comptables.



Des pièces ont par ailleurs été apportées au dossier par les comptables de l'époque ainsi que par comptable actuelle.

La CRC a également sollicité de la commune une évaluation du préjudice subi du fait des manquements éventuels du comptable. Ainsi, le préjudice a été évalué à 9 384,22 € correspondant à des recettes qui n'ont pas été perçues et pour lesquelles il n'est pas déterminé à ce jour que cette perte est bien fondée.

DCM 2018.02.22.17 Modification des statuts du syndicat Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

Projet de statuts joints à la convocation.

Madame le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du syndicat départemental d'énergie Eure-et-Loir tel qu'adopté par son comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseils énergétiques pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activité du syndicat à la production d'énergies renouvelables. Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie d'Eure-et-Loir ainsi présenté.



RESSOURCES HUMAINES

DCM 2018.02.22.18 Annulation et correction de la délibération DCM 2018.01.15.11 du 15 janvier 2018 relative à l'enveloppe allouée au régime indemnitaire des agents

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier l'enveloppe budgétaire pour l'attribution du régime indemnitaire de deux agents.

Le tableau récapitulatif ci-dessous correspond au montant maximum qui pourra être attribué aux agents.

Enveloppe pour l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) 2018

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Détail IFSE mensuelle attribuée par la collectivité au 01/01/18		Montants maxi annuel retenus par la collectivité	
				IFSE de base	Indemnité * + IFSE		
Adj. Administratif	35/35	12	10 800	182,56	7,63	190,19	2523,38 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	10	10 800	182,56	7,63	190,19	2104,96 €
Adj. Technique	35/35	12	10 800	171,45	-	171,45	2276,01 €
Adj. Administratif	28/35	2	10 800	61,49	9,16	70,65	158,22 €
Adj. Administratif	35/35	10	10 800	76,87	9,16	86,03	908,82 €
Attaché	35/35	12	36 210	345,83	-	345,83	4577,82 €
Agent de Maîtrise	35/35	12	11 340	80,27	-	80,27	1072,43 €
Ag. Maîtrise Ppal	35/35	12	11 340	80,27	-	80,27	1072,43 €
Adj. Technique	35/35	12	10 800	304,80	3,05	307,85	4076,49 €
Adj. Patrimoine	9,49/35	12	10 800	5,08	4,58	9,66	140,38 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	10 800	73,90	3,05	76,95	1089,06 €
			145 290 €				20 000,00 €

* règle diverse (photocopie, salle des fêtes, location matériel), règle bibliothèque, règle C.C.A.S.



A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2017 et s'apparentant à l'IFSE était de 17 094,12 €, elle a été consommée à concurrence de 10 730,53 €.

Madame le Maire précise que l'attribution du CIA sera réservée aux agents qui répondent aux critères définis par le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (délibération du 12/12/2017).

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2018

Grade	Heures hebdo	Présence en mois	Montants maxi annuel prévus par le RIFSEEP	Montants maxi annuel retenus par la collectivité
Adj. Administratif	35/35	12	1 200	673,94 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	10	1 200	561,62 €
Adj. Technique	10/35	12	1 200	32,09 €
Adj. Technique	35/35	12	1 200	673,94 €
Adj. Administratif	28/35	2	1 200	89,86 €
	35/35	10	1 200	561,61 €
Attaché	35/35	12	6 390	898,02 €
Adj. Technique	25/35	7	1 200	280,81 €
Agent de Maîtrise	35/35	12	1 260	704,50 €
Ag. Maîtrise Ppal 2cl	35/35	12	1 260	704,50 €
Adj. Technique	35/35	2	1 200	200,00 €
Adj. Technique	35/35	12	1 200	673,94 €
Adj. Patrimoine	9/49/35	12	1 200	121,82 €
Adj. Adm Ppal 2 cl	35/35	12	1 200	704,50 €
Rédacteur	35/35	9	2 380	673,48 €
			22 090 €	7 554,63 €

Le montant global des indemnités concernant le régime indemnitaire des agents de la commune pour l'année 2018 est estimé à 27 554,63 €.

Le montant des indemnités pour l'année 2018 prend en compte :

- La présence d'un rédacteur.
- La création de grade d'Adjoint administratif principal 2ème classe si obtention du concours par l'agent.
- Les diverses régies.
- La création de grade d'Agent de maîtrise principal dans le cas d'un éventuel avancement de grade d'un agent.
- Le passage en CDD de trois agents techniques, à la fin de leurs Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE) auprès de l'association G.R.A.C.E.S.

Madame le Maire soumet aux votes des conseillers municipaux, le vote d'une enveloppe de 27 554,63 € pour le régime indemnitaire des agents de la commune.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de voter l'enveloppe maximale du régime indemnitaire à hauteur de 27 554,63 € pour l'année 2018 et prévue dans le budget primitif.

COMPTES RENDUS SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, ADJOINTS AU MAIRE ET AUX MAIRES DÉLÉGUÉS SELON L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

➤ Comptes-rendus du Maire

- Avancement du projet de maison de santé

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion des professionnels de santé a été organisée le 30 janvier dernier sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORIN. Lors de cette réunion, un projet de plan a été proposé aux professionnels par le représentant de l'Habitat Drouais. Suite aux discussions, il est apparu nécessaire de réduire autant que possibles les surfaces communes pour faire baisser le montant des charges des locataires.

A titre informatif, l'enveloppe fixée en 2017 et s'apparentant au CIA était de 5 570,43 €, elle a été consommée à concurrence de 4 239,03 €.



○ **Information sur le fonctionnement du presbytère et organisation d'une visite**

Suite à l'explication donnée par Monsieur le 1^{er} Adjoint sur les travaux réalisés dans le presbytère, Madame le Maire explique que ce nouveau bâtiment accueille désormais plusieurs associations qui ne cohabitaient pas nécessairement ensemble auparavant.

Ainsi, le presbytère regroupe désormais les activités de l'association Familles rurales, des Gais Lurons, du club inter-âge, du Club des Merlettes et du professeur de musique

Ces activités sont réparties dans deux grandes pièces et un petit bureau. Par ailleurs, le portail a été ouvert et la cour nettoyée afin de permettre le stationnement des usagers sans occasionner de gêne pour les riverains.

Madame le Maire propose également qu'une date soit inscrite pour proposer aux élus une visite de ces nouveaux locaux.

○ **Bilan de la réunion du 19 janvier 2018 portant sur les célébrations du centenaire de l'armistice**

Cette réunion a regroupé différents partenaires afin de célébrer le centenaire de l'armistice à travers diverses animations planifiées sur une période allant, approximativement, du 1^{er} octobre au 15 décembre.

L'objectif est de toucher un maximum de public pour les sensibiliser aux questions soulevées notamment par la mémoire de guerre. Les habitants des communes de Tremblay et Sérzeux seront donc conviés à plusieurs expositions, conférences ou spectacles portant sur cette thématique. Les enfants de l'école seront également associés étroitement notamment avec un travail autour d'une pièce de théâtre.

D'autres réunions seront organisées par la suite avec ce groupe de travail afin d'élaborer plus précisément le programme proposé.

○ **Information de Madame la Prêtère**

Madame le Maire informe les élus que Madame la Prêtère a relancé le projet de mise en place d'une directive de protection des vues de la cathédrale de Chartres. Cette directive se justifie par le fait que la cathédrale est un monument faisant l'objet d'un certain nombre de reconnaissance et de protections. A ce titre, il convient de protéger également les vues sur ce monument visible parfois à 30km.

L'objectif de ce projet qui a vocation à se construire en partenariat avec les collectivités concernées est d'éviter tous les projets qui par leur nature pourraient détériorer des cônes de vue sur la cathédrale. Un des principaux points de vigilance concerne les projets éoliens.

○ **Information sur le projet de déplacement des archives municipales de Tremblay-le-Vicomte aux archives départementales**

Madame le Maire informe les élus qu'une convention leur sera soumise lors d'une prochaine séance du conseil municipal portant sur le versement des archives de Tremblay-le-Vicomte aux archives départementales. Une réunion sera également proposée aux maires délégués pour décider du traitement ou non de leurs archives municipales.



➤ **Comptes-rendus de Monsieur le 1^{er} Adjoint**

○ **Information sur l'étude de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Tremblay par l'Agglo du Pays de Dreux.**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal sur le fait que l'Agglo du Pays de Dreux a commandé une étude concernant l'assainissement du bourg de Tremblay et la création d'un réseau séparatif.

Cette étude, dont les premiers résultats ont été produits est importante du fait des projets existants de réaménagement de la place de Tremblay. Aussi, ces résultats seront expliqués plus en détails aux élus lors de la prochaine réunion de la commission des travaux.

○ **Information sur la fin de l'enquête publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tremblay-les-Villages**

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres de l'assemblée que l'enquête publique pour le PLU de Tremblay a pris fin le 15 février dernier.

Suite à cela une réponse a été formulée aux personnes publiques associées qui ont émis des remarques.

De même, 8 habitants de la commune ont formulé des remarques dans le registre d'enquête publique. Ainsi, ces remarques ont appelé des ajustements dans le PLU et d'autres s'avèrent en revanche irrecevables.

Aujourd'hui, le commissaire enquêteur dispose de tous les éléments pour produire son rapport. Une fois que ce rapport sera produit et après validation par le tribunal administratif, la commune pourra prendre la délibération qui rendra exécutoire le PLU.

En cas de recours contre le PLU, il est à noter que conformément à la règle majoritaire en droit administratif, le recours n'est pas suspensif, par conséquent l'ouverture d'une éventuelle instance n'empêchera pas la mise en place du PLU.

Madame le Maire attire également l'attention des élus sur le fait qu'une fois voté, le PLU décharge l'Etat de sa compétence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. En conséquence, la commune devra financer le service instructeur. Le choix a été fait de confier cette tâche à l'Agglo du Pays de Dreux.

○ **Information sur l'enquête publique en cours dans le cadre de la création d'une centrale d'enrobé.**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique est en cours dans la commune de Tremblay-les-Villages concernant l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud dans la zone d'activité de la vallée du saut.

Cette enquête publique est ouverte du 5 février au 8 mars 2018. Trois permanences étaient prévues pour le commissaire enquêteur ; deux ont déjà eu lieu les 5 et 17 février et une dernière permanence sera organisée le 8 mars à la mairie de Tremblay.



➤ **Comptes-rendus de la 2^{ème} Adjointe**

○ **Réunion du conseil d'administration du CCAS**

Madame la 2^{ème} Adjointe informe les membres du conseil que le CCAS a tenu une réunion du conseil d'administration le 15 février 2018.

Cette séance du conseil d'administration a permis de faire le bilan des actions du CCAS mais également de procéder au vote du compte administratif, du compte de gestion et du budget primitif.

Sur les actions menées, Madame la 2^{ème} Adjointe attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la situation de quelques habitants de la commune est assez alarmante. Par ailleurs, Madame la 2^{ème} Adjointe note une certaine recrudescence des demandes de logements. Ces demandes restent toutefois difficiles à satisfaire dans la mesure où il y a assez peu de mobilité à l'heure actuelle dans les logements occupés.

○ **Bilan du goûter des aînés**

Madame la 2^{ème} Adjointe dresse un bilan positif du goûter des aînés qui s'est tenu le 15 février dernier. Il a permis de réunir près de 50 personnes dont 37 personnes âgées. Cet après-midi était animé par un accordéoniste.

L'ensemble des participants s'est montré satisfait de cette animation. Toutefois, Madame la Maire trouve que le résultat n'est pas satisfaisant dans le sens où l'événement pourrait toucher plus de personnes.

○ **Démission d'un membre du conseil d'administration du CCAS**

Madame la 2^{ème} Adjointe informe le conseil municipal que Madame Catherine BAZIN, membre élu du conseil d'administration du CCAS a présenté sa démission de cet organisme.

Il conviendra de procéder à la nomination d'un nouveau membre élu pour le CCAS. La réglementation prévoit qu'il s'agit de la personne suivante sur la liste à laquelle appartenait le démissionnaire.

➤ **Comptes-rendus du 3^{ème} Adjoint**

○ **Reconduction du dispositif « Sport d'été en milieu rural »**

Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle que la commune s'est portée candidate pour accueillir de nouveau l'animation « Sport d'été en milieu rural ». Cette candidature a reçu une réponse positive et la commune pourra donc bénéficier des activités proposées pour les jeunes de la commune, âgés de 10 à 17 ans, la semaine du 30 juillet au 3 août 2018.

○ **Bilan du dispositif Sport Senior**

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique que depuis le 16 janvier 2018 des ateliers de motricité, coordination et mémoire tous les mardis matin de 10h à 12h à la salle des fêtes de Tremblay.

Ces activités connaissent un certain succès dans la mesure où elles réunissent entre 12 et 15 participants chaque semaine.



○ **Information sur les possibilités de location à titre onéreux des infrastructures de la commune**

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique aux élus du conseil municipal qu'il a été sollicité par une association de salariés d'une entreprise extérieure à la commune pour occuper de manière ponctuelle le stade de football. Cette demande n'a finalement pas donné suite. Toutefois, Monsieur le 3^{ème} Adjoint interroge les élus sur l'opportunité de mettre en place des possibilités de location des structures sportives pour des associations d'un autre ressort territorial que celui de Tremblay. Une réflexion pourrait être envisagée sur la création d'un prix de location horaire par exemple.

Monsieur Grégory MAIN pense pour sa part qu'il est dommage faire payer une équipe de corporation, a fortiori si elle inclut des habitants de la commune. Il se justifie en expliquant, que, au moins pour le stade, le risque matériel est peu élevé pour la commune (en termes de dégradation par exemple). Monsieur Grégory MAIN admet toutefois que cette logique est plus délicate à utiliser concernant le plateau omnisport couvert.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint craint toutefois qu'en ouvrant trop facilement ses structures sportives, la commune ne connaisse un accroissement conséquent de demandes, qui ne pourraient pas, in fine, être satisfaites.

Monsieur Grégory MAIN suggère alors une réflexion sur une contrepartie autre que financière en tirant partie, par exemple, des compétences des entreprises qui souhaitent bénéficier des équipements.

Monsieur Ariel ALLARD indique que pour sa part il ne semble pas choquant de procéder à une location à titre onéreux, au moins pour le plateau omnisport, étant donné le coût de l'investissement de départ.

Madame le Maire souhaite rebondir sur les propos de Monsieur Ariel ALLARD en précisant que le plateau omnisport est aujourd'hui très utilisé par l'école et par les associations, de ce point de vue il remplit donc ses objectifs et ne constitue pas un investissement à perte.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite également savoir quelles sont les fréquences d'utilisation demandées.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que les demandes sont toutes différentes et vont d'une utilisation régulière à des demandes très ponctuelles.

➤ **Comptes-rendus des Maires délégués et représentants auprès des syndicats**

➤ **Compte-rendu de Monsieur Ariel ALLARD sur la dernière réunion du conseil de village de Chêne-Chenu.**

Monsieur Ariel ALLARD indique que lors de la dernière réunion du conseil de village de Chêne-Chenu deux sujets avaient été évoqués qui intéressent directement le conseil municipal.

Tout d'abord, le conseil de village a donné son accord pour que les recettes issues de la vente des peintures et autres objets compris dans le legs perçu par la commune servent à financer le socle de la Pietà de Chêne-Chenu.



Ensuite, Monsieur Ariel ALLARD informe le conseil municipal qu'un acheteur s'est manifesté pour l'acquisition du terrain, issu du même legs, situé à Chêne-Chenu. L'acheteur en question s'est positionné pour un prix de 48 000 €. Le conseil de village consent à ce que la vente soit réalisée à ce prix.

> **Information de Monsieur Grégory MAIN sur les prestations Approuvées**
Monsieur Grégory MAIN, représentant de la commune auprès du groupement Approuvés informe qu'un appel d'offre d'achat d'électricité sera lancé pour la fourniture d'électricité. Il considère qu'il serait intéressant de se pencher sur l'adhésion à ce service dans la mesure où beaucoup de grosses entités ont rejoint le groupement, permettant des marges de négociation plus importantes.

> **Information de Monsieur Grégory MAIN sur la situation d'une habitante**
Monsieur Grégory MAIN informe le conseil municipal et notamment les membres appartenant au CCAS qu'une habitante de la commune est aujourd'hui dans une situation de plus en plus difficile et que par conséquent il semble important de prendre contact avec cette personne.

> **Information de Monsieur Ariel ALLARD sur la cessation d'activité du pizzaiolo**
Monsieur Ariel ALLARD informe le conseil municipal que le pizzaiolo qui exerçait son activité chaque semaine à Chêne-Chenu a mis fin à son activité.

> **Question de Monsieur Ariel ALLARD concernant la mise à disposition des salles municipales**
Monsieur Ariel ALLARD questionne Madame le Maire afin de savoir quel est le nombre de mise à disposition gratuite de salle auquel peut prétendre une association.

Madame le Maire répond qu'aujourd'hui, ce nombre n'est pas limité, mais il convient de réfléchir à cette hypothèse pour limiter les possibilités d'abus. Il s'agit d'un chantier pour 2018.

Monsieur Ariel ALLARD pense qu'il est effectivement important de travailler cela, notamment si les associations perçoivent en plus des subventions.

Monsieur Grégory MAIN pense que sans être trop dur, il convient toutefois de trouver un équilibre.

Madame le Maire répond qu'il faudra travailler cette question sans toutefois freiner l'activité des associations qui font vivre la commune au quotidien.

DIVERS

> **Réunion des commissions électorales**

Madame le Maire rappelle à chacun des maires délégués présents dans la salle qu'ils doivent réunir les délégués des listes électorales entre le 1^{er} et le 5 mars pour signature des listes.



> **Réunion de la commission communale des impôts directs**
Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la réunion de la CCID se tiendra le 19 mars prochain à 9h00 en mairie de Tremblay. Cette commission sert à vérifier la valeur des biens soumis aux impôts directs locaux.

Madame le Maire précise que cette année, la commission devra être animée par les élus dans la mesure où les services de l'Etat ne prennent plus part à ce travail, ce que Madame le Maire regrette vivement.

> **Réunion de la commission des travaux**
Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les élus que la prochaine réunion de la commission des travaux aura lieu le 13 mars prochain à 18h.

> **Salon de la femme le 17 Mars 2018**
Ce salon est organisé, comme en 2017, par l'association Entrechats et Arabesques en association avec la commune de Tremblay.

> **Les scènes euréliennes le 23 mars 2018**
Le spectacle proposé aux habitants de la commune dans le cadre des scènes euréliennes fera également l'objet d'un travail préalable sur une semaine avec les enfants inscrits au centre de loisir.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23 h 45.

Le secrétaire de séance,
Arnaud LEHERICHER

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
Christelle MINNARD
Adjointe au Maire

T. Albalade Pilette





RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COMMUNE
SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATION DÉFINITIVES DU 19 OCTOBRE 2016
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE COMPTES

Afin de construire un rapport correspondant au mieux aux attentes des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), le choix a été fait d'une présentation reprenant point par point le rapport d'observation dressé en .2016 par la juridiction.

Sur la section de fonctionnement

Lors de son contrôle, la CRC a notamment pointé du doigt une évolution continue allant dans le sens d'une baisse des produits avec en parallèle une hausse des dépenses. Cette logique conduisant irrémédiablement à un effet de ciseau. La commune a donc pris les mesures nécessaires pour conserver le bénéfice des efforts fait en 2014 et 2015. Ces actions sont traduites à travers les éléments détaillés ci-après.

➤ **Fiscalité**

Suite aux recommandations de la CRC, les taux des taxes locales ont été considérablement relevés en 2014 et 2015 avec une augmentation de 72,5% des taux pour la TH et la TPNB et de 50% pour la TFB.

Cette hausse a permis comme cela a pu être souligné dans le rapport d'observation définitif, un gain important des produits fiscaux. Actuellement, ces produits fiscaux restent un enjeu majeur pour la commune en termes de recettes, toutefois, au vu de la situation financière de la commune, il est envisagé de réduire de 3,5% les taux des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti.

Si cette baisse envisagée se veut prudente c'est notamment parce qu'une incertitude continue de peser concernant les évolutions futures de la compensation de la taxe d'habitation et sur le niveau des dotations de fonctionnement.



S'agissant de la part déduite au régime indemnitaire des agents, en 2017, la commune a versé 14 970 € au titre du régime indemnitaire sur une dépense totale de personnel de 298 746 € soit 5% des dépenses.

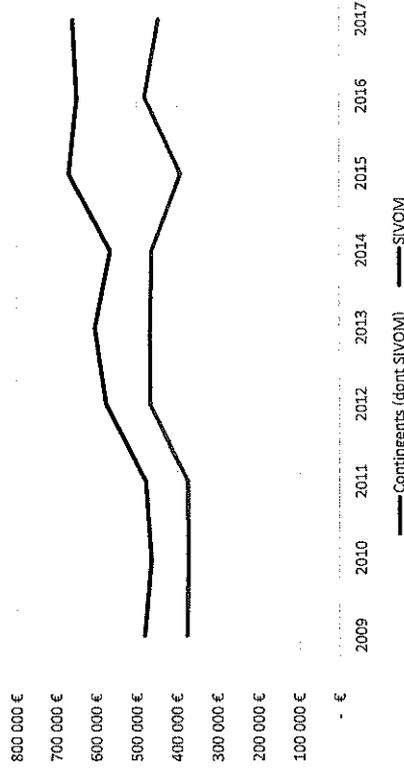
Il convient toutefois de prendre en compte que des emplois sont actuellement occupés par des personnels en contrat emploi aidé, et que par conséquent les charges se rapportant à ces emplois sont moindres. Les charges de personnels pourront être grevées en 2018 par la conversion de ces contrats emplois aidés en contrats de droit public classiques.

Charges de gestion

Comme il a été montré dans le rapport de la chambre une part essentielle des autres charges de gestion est constituée par la subvention versée au SIVOM de Tremblay-Sérazereux.

Ce contingent a évolué de la façon suivante depuis 2009 :

Evolution des charges de gestion courante (chap.65)



Le constat qui s'impose est donc que la subvention versée au SIVOM constitue toujours une part très importante des contingents de la commune.

Il est aujourd'hui difficile pour la commune de réduire cette part car le risque sous-jacent est de mettre en péril l'action du SIVOM au bénéfice des enfants de la commune. Une réflexion plus globale devra donc être portée à l'échelle des entités afin de permettre à la commune de réduire ses dépenses sans mettre en difficulté le SIVOM. A titre de comparaison, les charges de gestion, incluant la subvention au SIVOM étaient valorisées en 2016 à hauteur de 251 € par habitants, ces mêmes charges sont valorisées à hauteur de 68€ pour les communes du

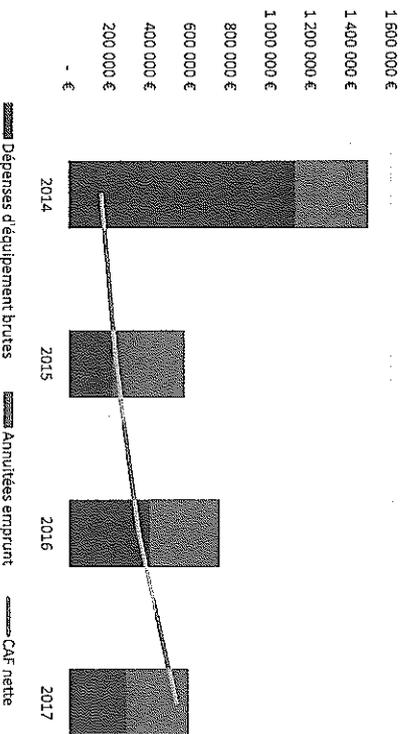


la capacité d'auto-financement nette, c'est-à-dire la capacité d'auto-financement brute à laquelle on a retranché le capital à rembourser est dans la même logique. Cela s'explique par le fait que la commune n'ayant pas eu recours à de nouveaux emprunts, la CAF nette n'est pas éeuvée par cette dépense.

Sur l'investissement

Dans le rapport rendu en 2016 par la CRC il ressortait une hausse conséquente des dépenses d'investissement non suivie des recettes nécessaires. En conséquence, le niveau des dépenses d'investissement a été ajusté à hauteur de ce qui pouvait être financé sans nouveau recours à l'emprunt.

Evolution des dépenses et recettes liées à l'investissement



A la lecture du graphique on constatera donc que, outre la hausse de la capacité d'auto-financement nette (CAF brute – charge de l'emprunt), les annuités liées à l'emprunt (capital + intérêts) sont en forte baisse. Parallèlement à un redimensionnement des dépenses d'investissement, on constatera donc que la commune a assaini sa section d'investissement pour la ramener à sa mesure.



L'état de la dette

Suite au constat par la chambre de discordances entre les annuités d'emprunt figurant dans le compte de gestion et dans les annexes du compte administratif, une rectification a été opérée à partir de 2017. Cette différence s'expliquait par la non-prise en compte des évolutions de taux de certains emprunts.

Les immobilisations

S'agissant des prescriptions de la chambre concernant la gestion des immobilisations, il est à déplorer qu'aucune action n'a pu être menée afin de réaliser le transfert des dépenses encore inscrite au compte 23 vers le compte 21 et de même pour la mise à jour de l'état de l'actif en collaboration avec le comptable public.

Sur les biens sortis de l'actif le constat qui s'impose est le même, de nombreux biens doivent continuer de figurer à l'actif de la commune alors même qu'ils n'y sont plus matériellement.

Cette recommandation, restant la seule totalement inaboutie, sera priorisée en 2018.

Les amortissements

S'agissant de la mise en place des amortissements, ce système se veut être un signe de bonne gestion comptable. Aussi, une délibération a été prise en 2015 afin d'adopter un vrai système d'amortissements. Comme le soulignait la chambre, la mise en place des amortissements ne repose pas sur une obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants et elle impose par ailleurs une gestion rigoureuse.

La commune a réussi à maintenir une gestion rigoureuse de ses amortissements depuis 2015 en continuant d'y faire figurer toutes les nouvelles immobilisations rentrant dans les critères.

De manière générale, on constatera que la commune a mis en place plusieurs dispositifs de manière à améliorer sa gestion comptable et budgétaire et ainsi la nécessaire transparence qui doit accompagner cette gestion. Il n'en demeure pas moins une nécessité qui est celle de la réorganisation de l'inventaire et de l'actif de la commune.

Sur la fonction achat

Sur la fonction achat, de nombreux points de non-conformité ont été relevés par la chambre régionale dans les pratiques de la commune.



Sur l'attribution des marchés

La commune a mis en place une procédure visant à informer convenablement les entreprises mises en concurrence à l'issue d'une procédure de marché.

Ainsi, tous les marchés faisant l'objet d'une mise en concurrence font l'objet d'une lettre de consultation précisant à minima les grandes lignes de la consultation ainsi que les critères d'attribution.

Ainsi, il est répondu à toutes les entreprises non-retenues ayant pris part à la consultation sur la base des critères choisis au préalable. Une lettre est notifiée par recommandée précisant les raisons de l'éviction ainsi que les voies et délais de recours.

Des procès-verbaux d'analyses des offres sont également rédigés dès que possible pour garder traces des éléments ayant conduit au choix d'une entreprise. Ces procès-verbaux peuvent également, le cas échéant, être communiqués au soumissionnaire évincé qui en ferait la demande.

Suites aux attributions effectuées sur la base des délégations consenties à l'exécutif local, une information est délivrée régulièrement aux conseillers, non seulement sur la procédure d'attribution mais également sur le suivi de l'exécution.

Sur la connaissance globale des règles liées à la commande publique

La commune s'attache au respect des règles liées à la commande publique en formant ses agents et en sollicitant si besoin des services extérieurs comme ceux de l'association des maires de France ou bien en profitant des contenus proposés notamment par la Direction des Affaires Juridiques de Bercy.

Sur le classement et l'archivage des données

La commune traite désormais ses marchés, et plus généralement ses achats publics en suivant une procédure de classement unifiée qui vise à garantir la sauvegarde des dossiers dans leur intégralité et par conséquent un suivi optimisé.

Sur la gestion des ressources humaines



Sur la gestion du régime indemnitaire des agents

Suite à l'engagement donné par la commune, l'organisation du régime indemnitaire des agents a été retravaillée. Ainsi, une délibération a été prise pour encadrer strictement l'attribution de l'IAT et de l'EMP et il en est de même depuis le 1^{er} janvier 2018 pour le RIFSEEP.

Sur la base de cette délibération, une enveloppe est votée chaque année pour être inscrite au budget et chacun des agents bénéficiant d'un régime indemnitaire fait l'objet d'un arrêté individuel. Ce dernier est remplacé chaque qu'une modification intervient sur le régime indemnitaire.

S'agissant de la rémunération des heures supplémentaires, celle-ci a été remplacée entièrement par un système de repos compensateur. Il n'est donc plus question d'un régime d'indemnité horaire visant leur paiement.

A défaut d'un système électronique de comptabilisation des heures, celles-ci sont déclarées chaque mois par les agents. Cette déclaration faisant l'objet d'une vérification par le chef de service et/ou l'élu responsable. Une fois le bienfondé des heures supplémentaires justifié et approuvé par l'autorité territoriale, celles-ci ouvrent droit au repos compensateur.

